
Est-ce la fin du système uninominal à un tour?

par Jean-François Caron

Pour toutes les élections fédérales, provinciales et territoriales au Canada, on recourt au système uninominal à un tour. Toutefois, celui-ci fait de plus en plus l'objet de critiques, étant donné la disparité entre le nombre de voix obtenues et celui de sièges à l'assemblée. Le présent article favorise une réforme électorale.

Ce n'est un secret pour personne que les politiciens sont de plus en plus mal vus au sein de nos institutions parlementaires. À titre indicatif, un sondage démontrait en 1995 que seulement 4 % de la population leur faisait confiance¹. Il en est de même pour les autres démocraties occidentales. Ces records d'impopularité ont fait dire au philosophe Charles Taylor que, dans tous les pays d'Occident, il y a une nouvelle orthodoxie qui considère que tous les politiciens sont pourris².

Il est donc indéniable que les citoyens canadiens et québécois recherchent un rapprochement, un nouveau Contrat social avec la classe politique qui serait beaucoup plus fondé sur la consultation et sur un accès plus facile à la discussion.

Une de ces solutions, qui est présentement à l'étude en Grande-Bretagne, serait la réforme de notre système uninominal à un tour vers un système qui allierait la proportionnalité au mode de scrutin actuel.

Les inégalités du système uninominal à un tour

Bien entendu, le système uninominal à un tour représente de nombreux avantages pour la population. En fait, il est familier au public en général. En outre, il est facile et rapide de voter ainsi que de comptabiliser les résultats. De plus, il assure généralement une stabilité gouvernementale en donnant une majorité confortable à un seul parti au Parlement.

Malgré tout, force est de constater qu'il existe de graves distorsions liées au système uninominal à un tour qu'un mode de scrutin mixte pourrait corriger.

Il ne faut donc pas se surprendre que ce système n'est plus utilisé que dans 4 pays, soit le Canada, les États-Unis, l'Inde et la Grande-Bretagne qui, avec l'arrivée au pouvoir des travaillistes de Tony Blair en 1997, a entrepris de réformer en profondeur ses institutions démocratiques avec la mise en place d'une commission indépendante placée sous la présidence de lord Jenkins of Hillhead.

Les résultats de cette commission furent une douche froide pour les partisans du système actuel, puisqu'ils exposèrent les faiblesses de celui-ci, qui sont exactement les mêmes au Canada qu'en Grande-Bretagne.

En fait, le mode de scrutin uninominal à un tour a la fâcheuse habitude d'exagérer les mouvements d'opinions et peut occasionner de larges majorités au Parlement, comme il a été le cas en novembre dernier, où les péquistes ont décroché 26 sièges de plus que les libéraux, bien que ces derniers aient obtenu un plus grand nombre de votes. Il va sans dire que cette situation est relativement fréquente. À titre indicatif, une telle disproportion entre la réalité au Parlement et la volonté populaire s'est produite à 3 reprises au Québec en l'espace de 50 ans, soit en 1944, en 1966 et en 1998, alors que cela s'est produit 2 fois au Parlement canadien en 1957 et en 1962.

La scène fédérale ne fait pas exception à ces disproportions, car, en 1997, le Parti libéral a réussi à conserver une majorité à la Chambre bien que plus de 60 % des Canadiens lui aient préféré une autre formation politique.

Fait intéressant, entre 1921 et 1974, sur 17 élections fédérales, il n'y en eut que 2 où un parti a pu obtenir une majorité absolue des voix.

Jean-François Caron est adjoint à la Chambre des communes de Michel Guimond, député de Beauport-Montmorency-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans.

**Écart entre la proportion des sièges et la proportion des suffrages obtenus
par les partis aux élections provinciales du Québec (1956-1998)**

Élection	Parti	% des suffrages	% des sièges	Écart
1956	Parti libéral	44,5	21,5	-23,0
	Union nationale	52,0	77,4	25,4
1960	Parti libéral	51,3	53,7	2,4
	Union nationale	46,6	45,2	-1,4
1962	Parti libéral	56,9	69,1	7,7
	Union nationale	42,2	32,6	-9,5
1966	Parti libéral	47,2	46,3	-0,9
	Union nationale	40,9	51,9	11,0
	R.I.N.	5,6	-	-5,6
	Ralliement national	3,2	-	-3,2
1970	Parti libéral	45,5	67,0	21,5
	Union nationale	20,0	16,0	-4,0
	Parti Québécois	23,5	6,0	-17,5
	Ralliement créditiste	11,0	11,0	-
1973	Parti libéral	54,6	92,7	38,1
	Union nationale	5,0	-	-5,0
	Parti Québécois	30,3	5,5	-24,8
	Parti créditiste	9,9	1,8	-8,1
1976	Parti libéral	33,7	23,7	-10,0
	Union nationale	18,2	10,0	-8,2
	Parti Québécois	41,3	65,4	24,1
	Ralliement créditiste	4,6	0,9	-3,7
	Parti national populaire	2,0	0,9	-1,1
1981	Parti libéral	46,1	34,4	-11,6
	Parti Québécois	49,3	65,6	16,3
	Union nationale	4,0	-	-4,0
1985	Parti libéral	55,9	81,2	25,3
	Parti Québécois	38,9	18,9	-20,0
1989	Parti libéral	49,9	73,6	23,7
	Parti Québécois	40,2	23,2	-17,0
	Parti Égalité	3,7	3,2	-5,7
1994	Parti libéral	44,4	37,6	-6,8
	Parti Québécois	44,6	61,6	17,0
	Action démocratique	6,5	0,8	-5,7
1998	Parti libéral	43,5	38,4	-5,1
	Parti Québécois	42,8	60,8	18,0
	Action démocratique	11,8	0,8	-11,0

Source : Données tirées de André Bernard, *La politique au Canada et au Québec*, Sillery PUQ, 1982, p. 173 et du directeur général des élections du Québec, à l'adresse <http://www.dgeq.qc.ca>.

Il est donc indéniable que ces graves inégalités ne favorisent en rien la confiance du public envers la classe politique. Comme le disait André Bernard dans son livre *La politique au Canada et au Québec* : « Les inégalités de représentation affectant les partis politiques, dans une situation de multipartisme en particulier, sont considérées par certains commentateurs comme des facteurs de désintéressement à l'égard du politique, voire de désaffection³. »

Également, la Commission britannique présidée par lord Jenkins a clairement démontré que les raz-de-marée électoraux nuisaient au bon fonctionnement du Parlement puisque le parti au pouvoir peut diriger en toute légitimité selon un modèle de dictature, comme ce fut le cas au Québec en 1973, où le Parti libéral obtint 102 des 110 sièges avec seulement un peu plus de 50 % des suffrages exprimés. Certains politologues ont qualifié de *dictatures démocratiques* ces très larges majorités qui sont vues d'un très mauvais œil par la population, peut-être plus que les gouvernements minoritaires.

Qui plus est, le système uninominal à un tour laisse très peu de place aux tiers partis. C'est ce qui explique qu'il n'y ait eu aucun gouvernement minoritaire au Québec depuis la Confédération et très peu sur la scène fédérale. Certes, il y eut Lester B. Pearson et Joe Clark qui durent « cohabiter », car ils ne furent pas en mesure d'obtenir une majorité au Parlement. Néanmoins, ces deux exemples de gouvernement minoritaire font figure de sinistrés au milieu de la vague des dizaines de cas de gouvernements majoritaires dans toute l'histoire canadienne.

Contrairement à d'autres nations, comme l'Italie ou la France, nous n'avons pas de tradition de cohabitation ou de gouvernement minoritaire à outrance.

Malgré tout, il faut constater que la place laissée aux tiers partis dans nos institutions parlementaires ne représente pas véritablement la volonté populaire, puisque, souvent, ils obtiennent un pourcentage moins élevé de sièges que de votes. Cela a été le cas en 1973, où le Parti Québécois eut 30 % du vote populaire, mais cette confiance s'est traduite avec seulement 5,5 % des sièges à l'Assemblée nationale. Plus récemment, il en a été de même pour l'Action démocratique du Québec, qui a obtenu 11,8 % des suffrages en 1998, mais qui ne possède même pas 1 % des sièges du Parlement malgré cet appui.

Ces grandes disparités sont attribuables au système uninominal à un tour, qui est inefficace pour traduire adéquatement la volonté populaire en nombre de députés.

De plus, ce type de scrutin ne laisse pas un libre choix à l'électeur en ce qui a trait à la sélection de son député et du parti qui formera le gouvernement. En fait, il force les électeurs à

donner la priorité à l'un ou à l'autre et il est évident qu'une très large majorité de la population accorde davantage la priorité à celui qui sera premier ministre qu'à la personne qui devra les représenter au Parlement.

Finalement, l'une des principales faiblesses du système uninominal à un tour réside dans le fait qu'un bon nombre de députés sont élus même s'ils n'ont pas reçu l'appui d'une majorité de leurs électeurs. En Grande-Bretagne, par exemple, le pourcentage de ces députés était de 13,5 % durant les années 1950 et il a grimpé à 44 % dans les années 1990.

Cet aspect est une lacune fort importante d'un système qui prône la valeur et l'importance des députés, alors que près de la moitié de ces derniers ont vu leurs électeurs voter contre eux. Ce paradoxe fait en sorte que la population doute de plus en plus du principe de la majorité au sein de notre système électoral.

Un système mixte

Il semble donc évident, après toutes ces constatations, que le système uninominal à un tour est un élément archaïque de notre démocratie. La solution la plus simple serait donc de modifier ce système en un mode de scrutin mixte, comme c'est le cas en Allemagne, où 50 % des députés sont élus selon notre méthode actuelle et l'autre moitié selon le principe de la proportionnalité.

Une telle mesure comporte plusieurs avantages. Notamment, un système mixte maintiendrait le lien entre les députés et les circonscriptions, contrairement à la proportionnalité à l'état pur, qui n'assure plus une représentativité à laquelle nous sommes habitués au Canada, élément qui est à la base de la tradition parlementaire britannique.

De plus, l'essence même de ce type de système réside dans le fait que les électeurs auraient la chance de voter à deux reprises, c'est-à-dire pour le député de leur circonscription et pour un député additionnel qui serait élu afin de corriger les déséquilibres laissés par l'élection des autres députés. De cette façon, notre démocratie pourrait bénéficier des avantages liés au système uninominal à un tour ainsi que de ceux reliés à la proportionnalité. Il ne faut surtout pas oublier que les électeurs pourraient avoir l'occasion d'exprimer leur véritable opinion en ce qui a trait au choix de leur député et à celui du parti qu'ils désireraient voir au pouvoir.

Malgré tout, de nombreuses personnes craignent l'apparition d'un système mixte, notamment à cause des problèmes de stabilité liés à la proportionnalité. Ces individus citent comme exemple des cas extrêmes comme ceux de l'Italie et d'Israël.

Néanmoins, il est primordial de spécifier qu'aucun système démocratique, qu'il soit uninominal à un tour ou mixte, ne peut assurer une stabilité gouvernementale. Cet argument devient donc caduc, car cette stabilité dépend avant tout de la capacité

Les inégalités dans la représentation des partis politiques sur la scène fédérale¹

En 1921, avec 41 % des votes, les libéraux obtiennent 48 % des sièges.
En 1925, avec 40 % des votes, les libéraux obtiennent 40 % des sièges.
En 1926, avec 46 % des votes, les libéraux obtiennent 52 % des sièges.
En 1930, avec 49 % des votes, les conservateurs obtiennent 56 % des sièges.
En 1935, avec 47 % des votes, les libéraux obtiennent 73 % des sièges.
En 1940, avec 54 % des votes, les libéraux obtiennent 75 % des sièges.
En 1945, avec 39 % des votes, les libéraux obtiennent 49 % des sièges.
En 1949, avec 49 % des votes, les libéraux obtiennent 73 % des sièges.
En 1953, avec 49 % des votes, les libéraux obtiennent 65 % des sièges.
En 1957, avec 39 % des votes, les conservateurs obtiennent 42 % des sièges.
En 1958, avec 53 % des votes, les conservateurs obtiennent 79 % des sièges.
En 1962, avec 37 % des votes, les conservateurs obtiennent 44 % des sièges.
En 1963, avec 42 % des votes, les libéraux obtiennent 48 % des sièges.
En 1965, avec 40 % des votes, les libéraux obtiennent 48 % des sièges.
En 1968, avec 45 % des votes, les libéraux obtiennent 58 % des sièges.
En 1972, avec 39 % des votes, les libéraux obtiennent 41 % des sièges.
En 1974, avec 43 % des votes, les libéraux obtiennent 53 % des sièges.

¹Données tirées de André Bernard, *La politique au Canada et au Québec*, Sillery, PUQ, 1982, p. 172

des élus à gouverner de façon adéquate et responsable. Qui plus est, il a déjà été mentionné précédemment que le rapport de la Commission Jenkins avait révélé que la population voyait d'un meilleur œil un gouvernement minoritaire qu'un raz-de-marée électoral.

Les gouvernements minoritaires ne sont donc pas aussi abominables qu'on voudrait le laisser croire, puisqu'une politique de collaboration bipartite faite de compromis est beaucoup plus apte à répondre aux aspirations des citoyens que la politique arrogante d'un gouvernement majoritaire.

Un système mixte est-il possible au Québec?

Face à ces constatations, nous sommes en droit de nous demander s'il est possible d'établir un système mixte au Québec. A priori, une telle mesure serait facilement réalisable. En fait, il suffirait de réduire le nombre de circonscriptions à 75, c'est-à-dire d'adopter les limites territoriales des circonscriptions du Québec à la Chambre des communes.

Afin de combler le reste des sièges de l'Assemblée nationale, les partis devraient dresser une liste de 50 personnes qui seraient élues en fonction du pourcentage de voix obtenues par le parti, comme c'est le cas lors des élections européennes. Bref, les tiers partis pourraient au moins espérer faire élire plus d'un ou deux députés, puisque leur représentation ne serait plus déterminée seulement en fonction des circonscriptions gagnées.

Les disproportions entre le pourcentage de voix et de sièges seraient ainsi réduites de beaucoup, étant donné que la proportionnalité viendrait corriger les inégalités causées par le

système uninominal à un tour. De plus, les citoyens auraient toujours un représentant au

Parlement chargé de répondre à leurs besoins et à leurs revendications, tout cela sans augmenter les coûts du système parlementaire.

Conclusions

Bien entendu, il faudra attendre qu'un parti assez courageux modifie un système électoral qui l'a avantagé aux dernières élections. À titre d'exemple, le Parti Québécois désirait ardemment le changer après les résultats des élections de 1973, où l'écart entre le pourcentage de voix et de sièges fut de 25 %. Malheureusement, ces bonnes intentions fondirent comme neige au soleil une fois le parti au pouvoir.

Néanmoins, il faudra tôt ou tard s'attaquer à cette tâche, tout comme la Grande-Bretagne, qui n'a pas hésité à remettre en question les fondements de son système, qui sont plusieurs fois centenaires. Le Québec et le Canada ne pourront pas rester à l'écart de ce mouvement, puisque le but de toute démocratie est de tenter de rapprocher les citoyens de leurs gouvernants, à une époque où il existe entre eux un fossé plus grand que jamais.

Alors, à quand notre prochaine révolution démocratique? Espérons que nous ne tarderons pas à le savoir.

Notes

1. Document de travail du chantier de réflexion sur la citoyenneté et la démocratie du Bloc Québécois, p. 5.
2. *ibid.*
3. André Bernard, *La politique au Canada et au Québec*, Sillery, PUQ, 1982, p. 173.